

INTITULE DU POSTE : CHARGE.E DE MISSION « QUALITE »

IDENTITE ET STATUT DE L'AGENT	
☐ Madame ☐ Monsieur Nom : Prénom : Date de naissance :	Catégorie : ☐ A ☐ B ☐ C ☐ Stagiaire ☐ Titulaire ☐ Non Titulaire Grade : Ingénieur Temps de travail : ☐ TC ☐ TNC...../35 ^{ème} ☐ TP :...50 % Date d'entrée dans la collectivité :
DESCRIPTION GENERALE DU POSTE	
L'agent est responsable du suivi qualitatif des nappes et d'animer les démarches permettant de prévenir les pollutions diffuses et ponctuelles.	
POSITION DANS LA STRUCTURE ET RELATIONS DE TRAVAIL	
Supérieur hiérarchique direct (Nom, Prénom, Fonction) :	
Nbre par catégorie des agents encadrés : A : 0 B : 0 C : 0	
<i>Relations fonctionnelles internes (élus, autres services) : Travail technique en lien avec le Directeur et l'équipe technique du Syndicat Mixte (technicien et le chargé de mission SAGE etc.).</i>	
<i>Relation fonctionnelles externes (institutions, organismes privés...) : le/la Chargé.e de mission « QUALITE » est en relation directe les collectivités, les agriculteurs et leurs représentants et les « preleveurs » d'une manière générale.</i> Afin d'assurer le volet « qualité » du SAGE, le/la chargé.e de Mission est en lien direct avec les communes, les collectivités productrices d'eau potable, les acteurs pouvant avoir un impact sur la qualité des eaux souterraines (gestionnaires de route, monde agricole etc.) ainsi que les acteurs de la gestion de l'eau au sens large, (Agence de l'eau, services de l'Etat, Région etc.).	
MOYENS ALLOUE AU POSTE	
<i>Budget alloué, moyen matériel (bureau, équipement tel, informatiques, outils, engins, véhicules...) :</i> Les moyens alloués au poste : bureau, matériel informatique et logiciel (dont SIG) adapté à la mission, véhicule de service pour les déplacements, téléphone portable, fournitures administratives.	
RESPONSABILITES ET MARGES D'AUTONOMIE	
La/le chargé.e de mission Qualité est responsable des suivis qualités de la nappes (campagnes de prélèvements, analyse des résultats) et anime les démarches pour améliorer la qualité de l'eau souterraine. Elle a une large autonomie pour animer cette démarche.	
CONDITIONS DE TRAVAIL PARTICULIERES LIEES AU POSTE	
<i>Contrainte horaire, annualisation, astreintes, déplacements, travail isolé, pénibilité :</i> Déplacement fréquent sur la plaine du Roussillon et occasionnel à l'extérieur.	

EXIGENCE POUR TENIR LE POSTE	
<i>Diplômes / Formations / Habilitations nécessaires :</i> Diplôme Bac +5 spécialisé dans le domaine de la gestion de l'eau et l'environnement	
<i>Compétence générale requise :</i> • Réelles capacités d'animation et de mobilisation. • Réelles capacités pour la conduite et l'animation de réunion avec les techniciens et les élus. • Capacité de synthèse et de communication • Bonne qualité rédactionnelle (documents SAGE, comptes rendus, courriers, documents techniques et grand public) • Connaissance de la législation relative à l'eau et de la politique européenne et nationale sur le sujet • Autonomie sur le terrain • Connaissances sur les compétences et l'organisation des collectivités territoriales et les administrations de l'Etat. • Qualités organisationnelles et relationnelles • Autonomie et aptitude au travail en équipe • Usage qualifié de l'outil informatique dont SIG • Titulaire du permis B	
MISSION PRINCIPALES DU POSTE	
Description des missions Réaliser le suivi de la qualité des nappes : campagne de terrain, bancarisation, interprétation et valorisation des données • Suivi des chlorures sur la bordure côtière (intrusions salines) • Suivi du réseau qualité SMNPR (20 points de mesures). Animation pour la protection des zones de sauvegarde face aux pollutions chroniques et diffuses : • Diagnostic et accompagnement des maitres d'ouvrage pour la suppression sources de pollution ponctuelles, • Animation territoriale foncière en lien avec les collectivités pour lutter contre la pollution diffuse Suivi des forages AEP en dégradation, en lien avec l'ARS, et mise en œuvre d'actions de prévention Suivi et appui aux démarches « captages prioritaires », et des démarches PSE, MAE etc.	Compétences particulières requises Capacité d'organisation, d'autonomie, connaissances informatiques et techniques Capacité d'animation et de mobilisation, connaissances de la législation relative à l'eau, connaissance des marchés publics Esprit de synthèse et très bonne qualité rédactionnelle Bonnes connaissance technique et capacité d'animation et de mobilisation,

Mise en œuvre d'action avec le monde agricoles pour réduire les intrants et permettre la diffusion des « bonnes pratiques » •Réaliser une veille sur les polluants émergents en partenariat avec l'ARS Réaliser un suivi qualité spécifique des projets de REUT •Proposer des groupes de travail agricoles sur des sujets spécifiques / des pratiques innovantes permettant de réduire le risque de contamination des nappes, avec si besoin réalisation d'études spécifiques.	Réelle capacité d'écoute, d'animation et de conduite de réunion. Connaissances techniques et capacité d'animation
--	---

MISSION SECONDAIRES OU OCCASIONNELLES DU POSTE

Description des missions	Compétences particulières requises ¹
Rédiger les cahiers des charges et assurer le suivi des études menées par le Syndicat Mixte pour l'établissement et la mise en œuvre du SAGE Synthétiser et communiquer aux élus les données sur les nappes de la plaine du Roussillon. Répondre aux demandes d'informations ponctuelles de différents publics (particuliers, bureaux d'étude, professionnels, chercheurs etc.) sur leur projet ayant un impact potentiel sur les nappes	Bonnes connaissances techniques et législatives Capacité de suivi et d'animation de projets Capacité de synthèse Bonne qualité rédactionnelle

SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

<i>Mission d'assistant de prévention, brevet de secourisme, port d'équipements de protection individuelle</i> RAS Les missions de l'agent sont-elles susceptibles de déclencher des contrôles alcool / stupéfiants² ? (manipulation de produits dangereux, utilisation de machines dangereuses, conduite de véhicules etc.) ☐ OUI ☒ NON
--

Visa de l'intéressé(e)	Cachet, nom et signature de l'Autorité territoriale

(1) L'identification des compétences nécessite de reprendre chacune des missions en s'interrogeant sur la ou les compétences qui doivent être mobilisées. (Se reporter à l'annexe : fiche des activités par cadre d'emplois ou au répertoire des métiers du CNFPT

(2) Ces contrôles ne peuvent être mis en œuvre qu'à la condition qu'ils aient été prévus dans le règlement intérieur de la collectivité

A noter que la description précise des tâches de l'agent pourra faire l'objet d'un document annexe.